



**RENCONTRE DES AGENCES DE PROMOTION DES
EXPORTATIONS DES ETATS MEMBRES DE LA
CEDEAO**

=====
LES 25 ET 26 JUILLET 2017 A ABIDJAN, EN RCI

Note Conceptuelle

Juillet 2017





I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) signé le 28 Mai 1975 à Lagos, vise à promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union Economique de l'Afrique de l'Ouest.

Comme stipulé dans le traité, l'union économique est vue comme un instrument pour accélérer la transformation des économies, relever et stabiliser la croissance et améliorer les conditions de vie des populations. A cet effet, il est prévu la création d'un marché commun à travers notamment : (i) la libéralisation des échanges et l'élimination entre les Etats membres des droits de douanes à l'importation et à l'exportation des marchandises et l'abolition des barrières non tarifaires en vue de la création d'une zone de libre échanges ; (ii) l'établissement d'un tarif extérieur et d'une politique commerciale commune à l'égard des pays tiers ; (iii) la suppression entre les Etats membres des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ainsi qu'aux droits de résidence et d'établissement et (iv) la création d'une union économique par l'adoption de politiques communes dans les domaines de l'économie, des finances, des affaires sociales et culturelles et la création d'une union monétaire.

Le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLE) adopté en 1980, révisé en 1990 et complété en 2000, a été mis en place pour faciliter la réalisation de l'un des objectifs premiers de la Communauté, à savoir la création d'une Zone de Libre. Il est l'un des acquis majeurs de la construction du Marché Commun et de l'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest. Malgré quelques progrès notables enregistrés, après plus de 35 ans de mise en œuvre, le SLE n'a pas permis de relever le niveau des échanges intra-communautaires qui est estimé à 12%, loin derrière ceux d'autres régions du monde : Europe (71%), Asie (53%) et Amérique du Sud (48%).

. Les causes de cette contreperformance sont relatives, entre autres à :

- la faible capacité de transformation des matières premières locales ;
- la persistance des barrières tarifaires et non tarifaires incompatibles avec les protocoles de la région sur de la libre circulation des biens et des personnes ;
- la mauvaise qualité des infrastructures routières et aux coûts élevés des transactions et surtout des transports ;
- la quasi inexistence d'un système d'échange d'information commerciale coordonnées entre les agences nationales en charge de la promotion des exportations au profit des acteurs du commerce transfrontalier,
- Etc.





Toutes ces contraintes retardent ou bloquent le développement des échanges intracommunautaires nonobstant les potentiels d'exportation surtout de produits agricoles dont regorge chaque pays membre de la CEDEAO.

En effet, une étude de la Banque Mondiale intitulée « *Trading on Time* » sur les effets de l'allongement des temps de transport révèle que : « en moyenne, chaque journée de retard avant l'expédition entraîne une diminution des échanges d'au moins 1% ». Le rapport montre également que les retards ont un impact plus marqué encore sur les exportations de marchandises sensibles au facteur temps, comme les produits agricoles périssables : « une journée de retard entraîne une diminution de 6% des exportations nationales des produits agricoles périssables ».

Ces résultats montrent clairement que des efforts importants restent encore à faire dans la facilitation des échanges, afin de rendre compétitives les entreprises nationales pour une augmentation des flux commerciaux intracommunautaires.

Ces résultats montrent également que l'instauration d'un réseautage de dialogue à travers la mise en place d'un système de partage d'informations commerciales entre les agences de promotion des exportations des Etats Membres de la CEDEAO est indispensable pour permettre aux acteurs du commerce transfrontalier de booster les échanges intracommunautaires.

Créée en 2012, l'Alliance Borderless est une association du secteur privé qui travaille en collaboration avec les acteurs du commerce transfrontalier, les Commissions de la CEDEAO et de UEMOA et 'appui des partenaires techniques et financiers, pour promouvoir et faciliter le commerce en Afrique de l'Ouest. La vision de l'Alliance est de contribuer à rendre le commerce et les transports plus compétitifs, en facilitant la libre circulation des biens et des personnes le long des corridors dans la sous-région.

Au titre des activités de l'Alliance, figure l'organisation des conférences annuelles sur des thématiques précises. Ainsi, la 4^{ème} Conférence de l'Alliance Borderless, tenue à Abidjan en République de Cote d'Ivoire du 19 au 21 mai 2015 sous le thème, « **Commerce régional et sécurité alimentaire** », a recommandé entre autres, à la Commission de la CEDEAO, « *la mise en place d'un Réseau des Agences de Promotion des Exportations en vue de promouvoir les systèmes d'information sur les marchés* ». La finalité étant de parvenir à mieux faciliter le commerce entre les pays membres de la communauté en vue d'augmenter les échanges intra-communautaires.

II- OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

2-1- Objectif général :

L'organisation de la présente rencontre des Agences de Promotion des Exportations s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une des recommandations de la 4^{ème} Conférence Annuelle de l'Alliance Borderless. Placée sous le thème : « **Informations Commerciales, facteurs de l'accroissement des échanges intracommunautaires : Cas spécifique des produits agricoles et alimentaires** », la rencontre vise à





renforcer le dialogue entre ces institutions pour la mise en place d'un système d'échange d'informations commerciales au profit du développement des échanges intra-communautaires.

2-2- Objectifs spécifiques :

De manière spécifique, la rencontre vise à regrouper les responsables des agences de promotion des exportations et des représentants des institutions régionales et internationales d'appui au commerce autour de la thématique de l'impact de l'information commerciale sur l'accroissement des échanges intracommunautaires. Elle permettra

- aux dirigeants des agences de promotion des exportations de s'approprier l'importance de l'information commerciale dans le développement des exportations ;
- de Faire l'état des lieux des systèmes d'information commerciale ;
- de recueillir les préoccupations spécifiques des agences de promotion des exportations en matière d'informations commerciales sur les opportunités d'affaires en Afrique de l'Ouest ;
- de proposer un document de collaboration entre les agences de promotion des exportations de la CEDEAO ;
- de proposer le plan de mise en place d'un système d'information commerciale entre les agences de promotion des exportations de la CEDEAO ;
- de jeter les bases d'un réseau des Agences de Promotions des Exportations
- formuler des recommandations à la Commission de la CEDEAO et ses partenaires dans le cadre de la collaboration avec les agences de promotion des exportations de la région.

III - RESULTATS ATTENDUS DE LA RENCONTRE

1. Le cadre régional de collaboration entre les agences de promotion des exportations de la CEDEAO est adopté ;
2. Des recommandations pour une collaboration efficace entre la Commission de la CEDEAO et les agences de promotion des exportations au profit du secteur privé sont formulées ;
3. Des recommandations en faveur de la mise en place d'un système d'information commerciale entre les agences de promotion des exportations sont formulées.

IV- PARTICIPANTS ATTENDUS

La rencontre des agences de promotion des exportations enregistrera la participation de 30 délégués venus des agences nationales de promotion des exportations, des institutions internationales d'appui au commerce, des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, du Secrétariat Exécutif de l'Alliance Borderless, des Projets et Programmes de la région œuvrant pour la promotion du commerce régional des représentants du secteur privé et des personnes ressources. La répartition se présente comme suit :




LISTE INDICATIVE DES AGENCES ET ASSOCIATIONS DE PROMOTION DES EXPORTATIONS

No	PAYS	INSTITUTIONS	CONTACTS	Participants
01	BENIN	Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx)	Tél : +229 21318650 E-mail : apiexmail@yahoo.fr bouraima_01@yahoo.fr	Directeur Général ou son représentant
02	BURKINA FASO	Agence de Promotion des Exportations du Burkina Faso (APEX-Burkina)	Tél : +226 25 31 1300/25 31 13 01 E-mail : Web site :	Directeur Général ou son représentant
03	COTE D'IVOIRE	Association pour la Promotion des Exportations de la Cote d'Ivoire (APEX-CI)	Tél : +225 20 30 25 30 E-mail : Web site : www.apex-ci.org	Directeur Général ou son représentant
04	GHANA	Ghana Export Promotion Authority (GEPA)	Tél : E-mail : Web site :	Directeur Général ou son représentant
05	GUINEE CONAKRY	Agence Guinéenne de Promotion des Exportations (AGUIPEX)	Tél : E-mail : Web site :	Directeur Général ou son représentant
06	MALI	Agence pour la Promotion des Exportations du Mali (APEX-Mali)	Tél : +223 20 22 31 87/20 22 83 54 FAX : 20 23 26 24 Email : anpe@anpemali.org	Directeur Général ou son représentant
07	NIGERIA	NEPC - Nigerian Export Promotion Council	Tél : +2348033544080 E-mail : saidownepc@yahoo.com ceo@nepc.gov.ng ; enquiry@nepc.gov.ng , info@nepc.gov.ng . Web site: www.nepc.gov.ng	Directeur Général ou son représentant
08	NIGER	Association Nigérienne pour la Promotion des Exportations (ANIPEX)	Tél : (227) 20732210 Email : ccaian@intnet.ne Web site :	Directeur Général ou son représentant
09	SENEGAL	Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX)	Tél : +221 33 869 20 21 E-mail : asepex@asepex.sn Web site :	Directeur Général ou son représentant
10	TOGO	Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé « TOGO 2000 CETEF»	Tél:(228) 22 26 40 31 / 22 35 07 27 E-mail : ceteflome@cetef.tg Site web : www.cetef.tg	Directeur Général ou son représentant


LISTE INDICATIVE DES STRUCTURES PARTENAIRES

N°	ORGANISATIONS	CONTACTS	PARTICIPANTS
01	Commission de la CEDEAO	Abuja, Nigeria	1 représentant
02	Commission de l'UEMOA UEMOA	Ouagadougou, Burkina Faso	1 représentant
03	USAID/West Africa,	Accra, Ghana	3 représentants
04	ROPC-UEMOA		1 représentant
05	Trade Investment Hub	Accra, Ghana	1 représentant
06	NATHAN/Trade Africa: Trade Facilitation Project (TATFP)	Accra, Ghana	1 représentant
07	International Trade Centre (ITC)	Genève, Suisse	1 représentant
08	CILSS/ PRA Market	Ouagadougou, Burkina Faso	1 représentant
09	Programme Food Accross Borders (ProFAB)	Dakar, Sénégal	1 représentant
10	GIZ/ECOWAS	Abuja, Nigeria	1 représentant
11	Banque Africaine de Développement	Abidjan, Côte d'Ivoire	1 représentant
12	Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPA)	Abidjan, Côte d'Ivoire	1 représentant
13	Confédération des Filières Bétail-viande de l'Afrique de l'Ouest	Abidjan, Côte d'Ivoire	1 représentant
14	Confédération des Grandes Entreprises de Cote d'Ivoire (CGCI)	Abidjan, Côte d'Ivoire	1 représentant
15	Chambre de Commerce et d'Industrie de Cote d'Ivoire	Abidjan, Côte d'Ivoire	1 représentant
16	Deux entreprises exploratrices dont Ivoirienne de Plastique	Abidjan, Côte d'Ivoire	2 représentants
17	Federation of West African Chambers of Commerce and Industry (FEWACCI)	Abuja, Nigeria	1 représentant
18	Secrétariat Exécutif de Alliance Borderless	Accra, Ghana	3 représentants



V- DATE ET LIEU DE LA RENCONTRE

La rencontre se déroulera les 25 et 26 juillet 2017 à l'Hôtel IVOTEL au quartier Plateau d'Abidjan en République de Côte d'Ivoire.

VI- PROJET D'AGENDA

HORAIRES	ACTIVITES	INTERVENANTS
JOUR 1		
8h:30 – 9h00	Enregistrement des participants	Alliance Borderless
9h:00 – 9h:45	Cérémonie d'ouverture	
	Mot de bienvenue du Président du Comité National de l'Alliance Borderless de Côte d'Ivoire	Alliance Borderless
	Intervention du représentant de la Commission de la CEDEAO	
	Discours d'ouverture du Ministre du Commerce de la RCI	
	Photo de groupe et interviews	Alliance Borderless
9:40 – 10:00	Départ des officiels et pause-café	
10:00 – 10:15	Présentation des objectifs de la rencontre	Alliance Borderless
10h-15-10h45	Présentation sur le Rôle des Agences de Promotion des Exportations	ITC
10h: 45 – 11h:00	Discussions/Questions/Réponses	Participants
11h:00 – 11h:30	les opportunités et l'état des échanges intra communautaires des produits agropastoraux en Afrique de l'Ouest	Coordonnateur du ProFAB
1h1:30– 12h :00	Discussions/Questions/réponses	Intervenants/Participants
12h 00-12h30	Etat des systèmes et dispositifs d'informations sur le marché des produits agricoles en Afrique de l'Ouest	BRAHIMA CISSE / PRA Marché / CILSS
12h 30- 13h	Discussions/Questions/réponses	
13h:00 – 14h:00	Pause Déjeuner	
14h:00 – 15h:15	Capitalisation des expériences existantes de réseaux des acteurs impliqués dans la promotion des exportations : <ul style="list-style-type: none"> • Cas de AAFEX 	ITC, Commission de l'UEMOA, CILSS



	<ul style="list-style-type: none"> • Cas du réseau des agences de promotion des exportations de l'UEMOA • Cas du CILSS : plateforme pour le suivi des ventes et demandes d'achat au niveau regional 	
15h:15 – 16h:15	Discussions/Questions/Réponses	Intervenants/Participants
16h: 15 – 16h:30	Synthèse des discussions et recommandations	Alliance Borderless
JOUR 2		
09h:00 – 9h:30	Présentation de la proposition du projet de protocole de collaboration entre les Agences de Promotion des Exportations de la CEDEAO	Alliance Borderless
09h:30 – 10h:30	Amendements du projet de protocole	Participants
10h:30 – 11h:00	Pause-café	
11h:00 – 12h:00	Poursuite Amendements du projet de protocole	Participants
12h :00-13h :00	Synthèse des recommandations et proposition de la feuille de route	Alliance Borderless
13h :00-14h :00	Pause déjeuner	
14h :00-15h :00	Adoption des recommandations et de la feuille de route	Participants
15h :00-16h :00	Signature du protocole par les Directeurs Généraux des Agences de Promotion des Exportations	Alliance Borderless et Directeurs Généraux
16h :00-17h :00	Clôture et départ des participants	Alliance Borderless et CEDEAO